

Règlement du concours « RUBBEL & GEWANN »

Du 10 juin 2025 au 29 juin 2025 inclus – Jeu avec obligation d'achat

Lieu :

Hypermarchés E.Leclerc Foetz et Bertrange Luxembourg
et supermarchés E.Leclerc Luxembourg*

*E.Leclerc Bascharage, E.Leclerc Echternach, E.Leclerc Ellange, E.Leclerc Esch-Centre, E.Leclerc Fentange, E.Leclerc Gasperich, E.Leclerc Leudelange, E.Leclerc Munsbach, E.Leclerc Rumelange, E.Leclerc Sandweiler, E.Leclerc Soleuvre, E.Leclerc Troisvierges, E.Leclerc Wiltz-Bas, E.Leclerc Capellen, E.Leclerc Ettelbruck, E.Leclerc Mersch, E.Leclerc Mondorf-les-Bains, E.Leclerc Wiltz-Haut, E.Leclerc Niederanven, E.Leclerc Diekirch, E.Leclerc Dudelange, E.Leclerc Esch-Raemerich, E.Leclerc Grevenmacher, E.Leclerc Livange, E.Leclerc Mertert.

Article 1 : Objet

La société organisatrice LUXDIS Hyper, dont le siège social se situe à L-3898 Foetz/Mondercange, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B26118, et la société organisatrice COURTHÉOUX S.A, dont le siège social se situe à L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B6813 organisent un jeu concours avec obligation d'achat intitulé « RUBBEL & GEWANN ».

Ce concours se déroule du 10 au 29 juin 2025 inclus dans les deux hypermarchés précités ainsi que dans les supermarchés E.Leclerc du Luxembourg.

Les participants reçoivent à leur passage en caisse des cartes à gratter proportionnellement à leurs achats, avec la possibilité de remporter des réductions immédiates à valoir sur leurs prochains passages en caisse.

Le présent règlement est disponible en magasin pendant toute la durée du jeu.

Le gain est offert par les sociétés organisatrices précitées.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus) au moment du concours achetant pour un minimum de 0.01€ dans l'hypermarché E.Leclerc de Foetz ou Bertrange ainsi que dans tous les supermarchés E.Leclerc Luxembourg. Le jeu est réservé aux personnes détentrices d'une carte de fidélité Leclerc. Le personnel de LUXDIS Hyper et COURTHÉOUX S.A sont exclus de la participation.

Article 3 : Modalités de participation - Déroulement du Concours

Pour participer :

- Dans les hypermarchés Foetz et Bertrange : 1 carte à gratter est remise par tranche de 40 € d'achat.
- Dans les autres supermarchés E.Leclerc participants : 1 carte à gratter est remise par tranche de 20 € d'achat.

Il n'y a pas de limite au nombre de cartes à obtenir sur un même ticket de caisse.

Les achats pris en compte pour valider une tranche sont les suivants : tous les produits hors tabac, vidange, sacs Valorlux, loterie, services et carburant et hors concept DDMM (délices de mon moulin).

Les conditions de l'article 2 doivent être remplies pour valider la participation.

Article 4 : Dotations et désignation des gagnants

Dotation totale mise en jeu : 146 697 € répartis comme suit :

- 9 140 cartes à 5 € (soit 45 700 €)
- 9 140 cartes à 2 € (soit 18 280 €)
- 21 022 cartes à 1 € (soit 21 022 €)
- 123 390 cartes à 0,50 € (soit 61 695 €)
- 65 808 cartes perdantes

Ces cartes seront réparties dans les 27 magasins participants et distribuées dans la limite des stocks disponibles.

Conditions d'utilisation :

- Les bons sont valables dès le prochain passage en caisse.
- Maximum 20 cartes peuvent être utilisées simultanément.
- Date limite d'utilisation : 30 septembre 2025.
- Passée cette date, les cartes perdent toute validité.

Le gain de ce Concours est, non échangeable et non remboursable en argent, partiellement ou totalement. Le gagnant ne peut recevoir de contre-partie équivalente.

Article 5 : Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le Concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible et indépendant de sa volonté et ce sans que le participant ou tout autre personne concerné ne puisse exiger d'indemnité.

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'arrêter ce jeu à tout moment sans annonce préalable et sans dommage moral ou financier pour les participants.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement, déposé à l'étude de l'huissier de justice Maître Carlos Calvo, 65, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg. Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant déposé chez le même huissier. La version déposée chez l'huissier de justice fera foi, et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements. Le gagnant accepte la publication de son nom et de photos éventuelles à des fins publicitaires, sans contrepartie financière.

Article 6 : Protection des données personnelles

Le traitement des données personnelles des participants est soumis à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018. Ces données sont récoltées et conservées par LUXDIS Hyper, COURTHÉOUX S.A ainsi que Travel group Luxembourg S.A.R.L. Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données en s'adressant aux sociétés organisatrices.

Rédigé à Luxembourg, le 06/06/2025